



Avis d'appel d'offres national n° C.M 03/2014

ACQUISITION DE CLIMATISEURS INDIVIDUELS POUR LES POINTS DE VENTE DE LA BANQUE DE L'HABITAT

La **BANQUE DE L'HABITAT** se propose de lancer un Appel d'Offres National pour l'acquisition de climatiseurs individuels type split système pour le besoin de ses points de vente.

Peuvent participer au présent appel d'offres, les sociétés tunisiennes agréées dans le commerce des équipements de climatisation.

Les représentants des sociétés spécialisées qui désirent participer au présent appel d'offres, doivent se présenter au **Secrétariat permanent de la commission des marchés publics de la Banque de l'Habitat sis – au 1er étage bureau n° 128 de l'Immeuble administratif de la Banque de l'Habitat, 21 Avenue kheireddine Pacha, 1073 Tunis**, munis de leurs cartes d'identité nationale et du cachet de la société représentée pour retirer le cahier des charges y afférent, contre la production d'un reçu attestant le versement en espèce de la somme non récupérable de cinquante dinars (50d) au compte courant bancaire n° 14 207 207 3567000014 35 ouvert sur les livres de l'agence internationale de la BH sise à l'espace de Tunis, 1073 Montplaisir

Les offres dont la validité exigée est de 90 jours à compter du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres, doivent être envoyées par voie postale et en recommandée ou par rapid-poste ou remises directement et contre récépissé au bureau d'ordre central (B.O.C) de la BH au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la Banque de l'Habitat – Bureau d'Ordre Central : 18, Avenue du Mohamed V, 1080 Tunis.

Elles doivent être présentées conformément à l'article 12 du cahier des charges, à savoir :

- Une enveloppe extérieure fermée ne comportant que l'identité du soumissionnaire et la mention suivante :

« A NE PAS OUVRIR

Appel d'offres N° C.M 03/2014 relatif à l'acquisition de climatiseurs individuels pour les points de vente de la BH. »

Cette enveloppe extérieure doit renfermer obligatoirement et sous peine de nullité :

1. Les pièces désignées au point I à l'alinéa 12.2 de l'article 12 du cahier des charges y compris la caution bancaire provisoire qui est fixée à deux mille cinq cent dinars (2500 d) sachant que les petites et moyennes entreprises actives ou récemment constituées sont exonérées du dit cautionnement. Sous peine d'élimination d'office de leurs offres, elles doivent en remplacement fournir les pièces justifiant leurs qualités (petite ou moyenne entreprise) tel qu'indiqué au cahier des charges.
2. Une première enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « Enveloppe A – Offre technique ». Elle doit contenir les pièces désignées au point II à l'alinéa 12.2 de l'article 12 du cahier des charges.
3. Une deuxième enveloppe intérieure fermée portant, outre le nom du soumissionnaire, la mention « Enveloppe B – Offre financière ». Elle doit contenir les pièces B1 et B2 désignées au point III à l'alinéa 12.2 de l'article 12 du cahier des charges.

La date limite de réception des offres est fixée au **mardi 25/03/2014** jusqu'à 17 heures; date et heure limites fixées pour la réception des offres (le cachet du bureau d'ordre central de la Banque de l'Habitat fait exclusivement foi).

L'ouverture des plis extérieurs ainsi que des plis intérieurs contenant les offres techniques et les offres financières sera effectuée en **séance publique**.

Seuls les soumissionnaires à cet appel d'offres ou leurs représentants dûment mandatés à cet effet peuvent assister à la réunion d'ouverture de ces plis qui sera tenue au 3^{ème} étage du siège social de la Banque de l'Habitat sis au 18, Avenue Mohamed V, Tunis et ce **le mercredi 26/03/2014** à 14 heures et 30 minutes. Ils doivent être munis de leur pièce d'identité nationale et d'une procuration spéciale en cas de représentation du soumissionnaire.

Toute offre incomplète ou parvenue après la date et l'horaire prescrits sera rejetée.